

ASCO DU CANAL DE L'ISLE
ZA n° 30 Les Ferrailles
Route de Caumont
84800 ISLE SUR SORGUE
Tél. 04.90.38.00.69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE**

LE 07 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le 03 Mars à 10 h 00, l'ASCO du Canal de l'Isle s'est réunie en Assemblée de Propriétaires sous la présidence de M. BARBANSON Pierre.

Etaient présents ou représentés : 520 voix.

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux statuts de l'ASCO, il convient :

- d'avaliser la situation financière et d'activité de l'ASCO

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES :

Vu l'exposé de son Président

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité

- De valider le rapport d'activité et la situation financière pour les exercices 2015 et 2016.

En séance les, jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

LE PRESIDENT.

**ASCO DU CANAL
DE
L'ISLE**
BARBANSON P.




ZA « Les Ferrailles », N° 30
84800 ISLE SUR LA SORGUE
Tél. 04 90 38 00 69 - Fax 04 90 38 66 08
Email : canal-isle@wanadoo.fr
Site : www.canal-isle.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

DU 07 MARS 2018

Le 07 Mars 2018 à 10 h 00.

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du Canal de l'Isle, l'assemblée des propriétaires s'est tenue à la salle « L'Eden » ; Commune de Robion sous la présidence de M. **BARBANSON** Pierre, Président du canal de l'Isle, entouré des membres du Conseil d'Administration.

Assistaient également à cette séance :

- * M. **SINTES**, Maire de Robion ;
- * Mr **GRILLI**, Adjoint au Maire de la commune de Lagnes
- * M. **GREGOIRE**, Directeur du Canal de l'Isle ;
- * M. **AUZIER**, Chargé de Mission, Contrat de Canal.

Mme NOUGUIER est nommée Secrétaire.

Le quorum de 2557 voix sur un total de 5113 n'étant pas atteint, l'assemblée de 9 h 30 n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président ouvre la séance de 10 h 00 qui sera valablement constituée quelque soit les membres présents ; il remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation et participer à nos travaux et en particulier :

- *« M. SINTES, Maire du merveilleux village qu'est Robion, qui a bien voulu nous recevoir dans cette magnifique salle et que nous savons proche des préoccupations du monde agricole et tout ce qui s'y rattache.*
- *Les maires ou les représentants des communes irriguées par nos ouvrages qui nous font l'honneur de participer à cette Assemblée.*
- *Ses collègues du Conseil d'administration pour l'aide apportée pour diriger le Canal.*
- *Sans oublier, bien sûr, la cheville ouvrière du Canal qui est le personnel pour leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. »*

Il ajoute :

«Les caractéristiques climatiques de notre région méditerranéenne ont conduit de tous temps les hommes à gérer de manière collective et organisée les ressources en eau. C'est ainsi que le Canal de l'Isle fut constitué par

décret le 10 janvier 1849, il affiche 169 ans.

Nos statuts régis à l'origine par la loi du 21 juin 1865, ont été mis en conformité en 2008 en application de l'ordonnance 2004-632 et le décret d'application 2006-504. Ceci pour préciser que lorsqu'on avance que nous appliquons des textes vieux de 150 ans qui ne sont plus d'actualité, c'est faux ; les textes sur lesquels s'appuient nos statuts sont récents et ont 10 ans.

Je rappellerai donc que le Canal de l'Isle est un Etablissement Public à Caractère Administratif

Sont compris dans le périmètre syndical tous les territoires qui bénéficient ou ont bénéficié directement ou indirectement des eaux du canal. Les droits et obligations sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association et les suivent en quelques mains qu'ils passent (Article 3)

Les terrains en questions, participent pour la taxe dite « sur le périmètre ». Les arrosants quant à eux acquittent en complément un montant relatif au mode d'arrosage mis à leur disposition.

Continuant l'action de ses prédécesseurs, le Conseil ainsi reconstitué devra s'attacher tout particulièrement à maintenir une gestion financière équilibrée, sans que soient négligés les travaux nécessaires à l'entretien ou à la modernisation des réseaux.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une des priorités pour le Canal.

Ainsi, pour 2018, tout comme en 2015 et 2016, le Conseil Syndical a décidé de continuer dans ce sens en laissant les prix unitaires de la base de répartition au niveau de ceux de 2017.

Il termine par : « Les difficultés que connaît actuellement l'agriculture dans notre région, mais aussi sur notre territoire national impriment une certaine morosité et un certain pessimisme.

Chacun sur son exploitation se demande de quoi demain sera fait, et nous souhaitons que la situation actuelle évolue vers la valorisation de nos producteurs »

Le président passe la parole à Mr SINTES.

Ce dernier remercie le Canal de tenir son Assemblée Ordinaire dans sa commune et rappelle entre autres choses tout son attachement au monde rural et à l'agriculture et bien sur à la structure du Canal de l'Isle active dans l'emménagement du territoire.

Le Président après avoir remercié Mr SINTES pour son intervention passe ensuite la parole à M. GREGOIRE, son Directeur.

Mr GREGOIRE donne lecture des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement pour l'exercice 2015. Le bilan s'établit comme suit :

	Recettes (€) (Réelles+ordres)	Dépenses (€) (Réelles+ordres)	Résultat (€)
Fonctionnement	1.943.631	956.242	987.389
		Part affecté à l'investissement	-68.406
Investissement	1.257.062	1.117.783	139.279
Restes à réaliser	574.500	777.864	-203.364
	Excédent au 31/12/2015		+ 854.898

Il donne ensuite lecture des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement pour l'exercice 2016. Le bilan s'établit comme suit :

	Recettes (€) (Réelles+ordres)	Dépenses (€) (Réelles+ordres)	Résultat (€)
Fonctionnement	2.090.701	1.044.031	1.046.670
		Part affecté à l'investissement	-64.084
Investissement	871.591	824.105	47.486
Restes à réaliser	1.361.328	1.472.491	-111.163
	Excédent au 31/12/2016		+ 918.909

Aucune observation et question n'est soulevé par l'Assemblée. Le bilan est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Ensuite, M. GREGOIRE fait le point sur les travaux d'investissement.

TRAVAUX TERMINES EN 2015/2016/2017

* Sécurisation de l'exutoire du canal

Travaux attribués aux entreprises SNPR et FAYARD

- Abattage et dessouchage de 95 arbres sur 205 ml de canal
- Terrassement et pose de buse béton de diam. 800 sur les 205 ml et remblaiement pour créer une piste d'accès.

Montant du programme 100.165 € HT

* Secteur Arrousaire 7^{ème} tranche

Modernisation du réseau commune de l'Isle sur la Sorgue Qr nord du Petit Palais
Travaux attribués au Groupement SNPR-BRIES

- Pose de 8.025 ml de canalisations (Ø400 Fonte à 40 PEHD)
- Pose de 18 RV de sectionnement (Ø 400 à 110)
- Réalisation de 63 branchements

Montant du programme 850.000 € HT

Le plan de financement de ce programme s'est établi comme suit :

37.6% pour l'Agence de l'Eau
42.4% pour le Feader (Fonds Européen)
20% pour la part autofinancement

* Réduction des produits phytos

- Achat d'un nouveau tracteur équipé d'un broyeur déporté.

Cet achat permettra en complément de celui actuellement utilisé et équipé d'une épareuse, l'augmentation de la fréquence de coupe d'herbe.
L'usage du désherbant a été arrêté définitivement.

TRAVAUX EN COURS

* Secteur Caramède 3^{ème} tranche

Modernisation du réseau commune de Robion au nord des quartiers du vas et des oupiolles et Lagnes sur le chemin de la Fourmilière

- Raccordement au réseau électrique
- Création d'une station de refoulement 360m³/h à 4 bars
- 1.230 ml de canalisation en Ø 300, 250, 160 et 110 PVC
- Remplacement des robinet-vannes par des bornes pression équipées de compteurs
- Soixante quinze hectares à équiper
- Mise en place de 58 branchements

Plan de Financement des travaux

- Agence de l'eau : 137.240 €
- FEADER : 154.760 €
- Autofinancement : 73.000 €

TOTAL 365.000 €

Compte tenu du retard pris pour le raccordement électrique, seuls 30 hectares seront desservis sur les 75 initialement prévus.

En début de saison la desserte se fera à partir de la station caramède 2 sur laquelle nous avons rajouté une pompe.

Le restant sera opérationnel pour 2019.

*** Divers**

Station de l'Arrousaire :

- Changement du Transfo de 800 Kva par un 1.000 Kva
- Création de 5 vidanges sur le réseau pour pouvoir rincer les canalisations.

Station de Reydet et Pomone :

- Changement du ballon anti-bélier

Réseau gravitaire :

- Busage de la Filiole n°38 sur un linéaire de 250 m pour supprimer les fuites dans le fossé de route et les risques d'accident.
- Mise en place de 45 bornes d'irrigation

TRAVAUX PREVUS 2018/2019

*** Secteur Arrousaire 8^{ème} tranche**

Modernisation du réseau commune de l'Isle sur la Sorgue
Qr nord du Petit Palais quartiers « Fangas, la Tour de Camp et la Grande Bastide »

- 90 hectares à équiper
- Pose de 6.800ml de canalisations (Ø 300 à 40)
- Réalisation de 73 branchements

Plan de Financement Prévisionnel des travaux

- Agence de l'eau : 130.099 €
- Département 84 : 130.099
- FEADER : 293.415 €
- Autofinancement : 138.404 €

TOTAL 692.017 €

LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT EST VALIDE PAR NOS PARTENAIRES FINANCIERS

*** Secteur Caramède Modernisation Filiole N°9**

- Raccordement au réseau de la station de Moutillon
- Remplacement des robinet-vannes par des bornes pression équipées de compteurs

Modernisation du Réseau :

- Dix huit hectares à équiper
- Mise en place de 15 bornes d'irrigation

Plan de Financement Prévisionnel des travaux

- Région PACA : 18.8 %
- Département 84 : 18.8 %
- FEADER : 42.4 %
- Autofinancement : 20 %

Le montant des travaux est estimé à 60.390 € HT

LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT EST VALIDE PAR NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Pour terminer il est rappelé le travail réalisé par le personnel de terrain du canal.

Entretien des ouvrages gravitaires :

- Faucardage et curage des filioles (avec engins mécaniques ou à main)
- Réglages des volumes d'eau
- Entretien des transversales sur la canal principal (graissage, peinture)
- Débroussaillage et déboisement des berges du canal principal.

Entretien des ouvrages pression :

- Réparations ou changement de bornes et compteurs d'arrosage
- Relevé de compteur

Intervention d'urgence

- Le personnel de terrain est à même d'intervenir 24h/24, 7j/7 et 365j/365 sur appel justifiant un déplacement et une intervention sur les réseaux et station de pompage. Les raisons sont diverses :
- Pont bouché – accident – canalisation accrochée – défauts sur station de pompage.....

Divers

- Ferronnerie – soudage - maçonnerie –

Pour conclure son intervention Mr GREGOIRE rappelle que lors de la prochaine assemblée aura lieu le renouvellement partiel des Syndics

La présentation des travaux terminée le Président rappelle que si ces travaux peuvent voir le jour c'est par la présence à nos cotés de partenaires financiers importants capables d'apporter leurs aides à des projets indispensables à l'évolution du fonctionnement de notre structure.

Il rappelle que le Conseil Départemental de Vaucluse, la Région PACA, l'Agence de l'Eau et l'Europe par l'intermédiaire du Feder et du Feader sont ces partenaires financiers.

Ceci étant précisé, la parole est donnée à Mr AUZIER qui va développer les thèmes qu'il a eu à traiter durant cette année écoulée dans le cadre de la démarche contrat de canal dans laquelle l'ASCO s'est engagée.

Mr AUZIER prend la parole et présente les actions réalisées dans le cadre du contrat de canal.

*** Changement d'exutoire du canal**

Ceci était une volonté ancienne du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Ces travaux ont été couplés avec la sécurisation et le busage du bief aval du canal et la réfection du seuil de la croupière. Une convention a été passée avec SMBS pour la réalisation des études règlementaires et la maîtrise d'ouvrage des travaux.

*** Modernisation de la régulation du canal principal**

Suite à l'étude qui aura permis d'établir les préconisations, le planning de réalisation et de solliciter les financements, les travaux ont démarrés cet hiver.

Le montant du projet est de 416.000 € financé avec 80 % d'aides publiques (Feader et Agence de l'eau)

Les sites concernés sont :

- La tour de sabran ; prise historique du canal sur laquelle il existe des problèmes de variabilité des débits entrant sur laquelle il a été prévu de poser une vanne Rubicon ; vanne automatique travaillant à la consigne et commandable à distance. Dans un meme temps les vannes historiques seront restaurées et motorisées.
- Peyreras ; bassin d'une station à mi-parcours sur le canal qui sera utilisé comme réservoir tampon
- Reydet ; pose d'un seuil oblique sur le canal au niveau de l'entrée de la station
- Exutoire ; pose d'un seuil équipé d'une mesure afin de disposer d'un point de contrôle des débits.

*** Bilan de la démarche de contrat de canal**

2018 est l'année du bilan pour un contrat signé en 2012.

La réalisation de ce bilan a été confiée à un prestataire extérieur et a démarré en septembre 2017.

*** Le contrat de canal**

Il est organisé autour de 5 axes.

Axe 1 : Economique

- 8 actions sur 9 réalisées
- Evolution de la superficie modernisée du canal:
 - 47% en 2005
 - 55% à la signature de la charte d'objectifs en 2009
 - 80% à l'issue du contrat en 2018, soit 575 ha en 6 ans
- Modernisation de la régulation pour une optimisation des prélèvements du canal principal
- Chaque année, à l'issue du Contrat, 3,223 Mm3 économisés bénéficient aux milieux naturels

Axe 2 : Environnemental

- 5 actions sur 6 réalisées
- Réalisation d'une étude visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires
- Investissement subventionné pour l'achat d'un tracteur et d'un broyeur déporté
- Aujourd'hui: 0 phytos pour l'entretien du canal
- Un nouvel exutoire pour le canal de l'Isle, dans le canal de Vaucluse

Axe 3 : Patrimonial

- 6 actions sur 7 réalisées
- Réalisation d'un guide pratique de l'arrosant et d'un guide de randonnée
- 4800 élèves de primaire ont visité les canaux de l'Isle et de Carpentras, dans le cadre du programme « à l'école des canaux »
- Un partenariat entre le LPA la Ricarde et le canal établi durant le Contrat

Axe 4 : Territorial

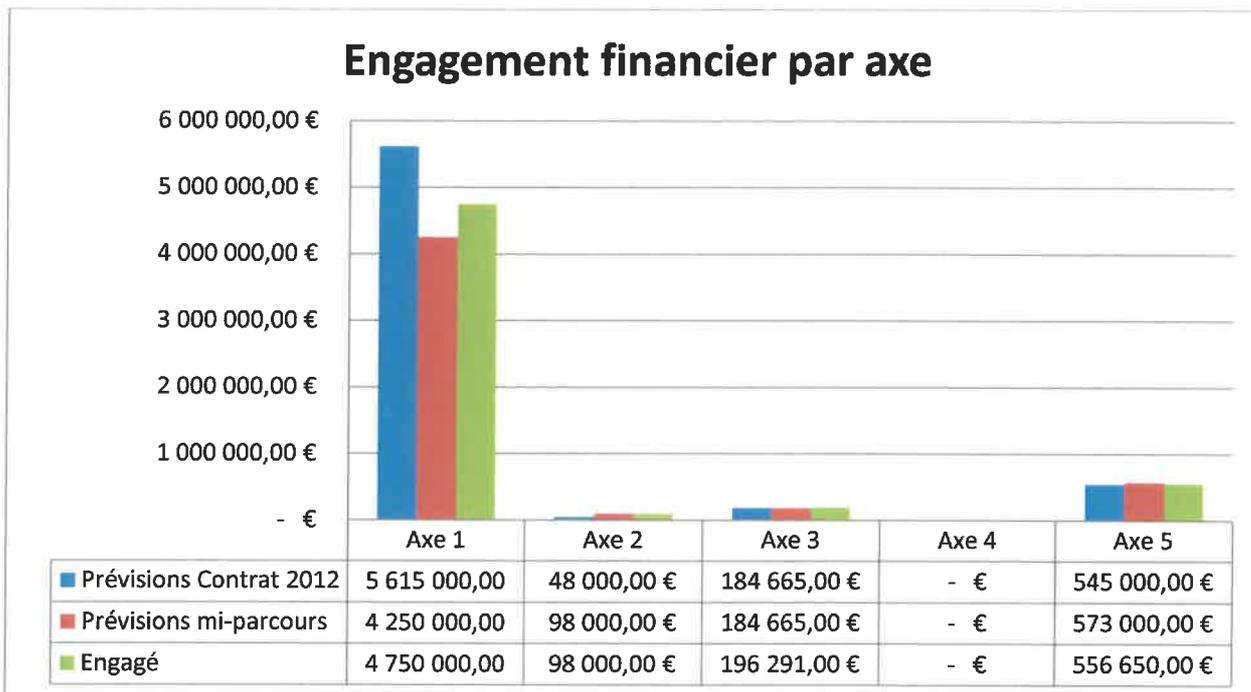
- 2 actions sur 6 réalisées
- 1 filiole conservée et entretenue sur la totalité des projets de mise sous pression
- 3 communes sur les 6 que traverse le périmètre ont consulté le canal pour l'élaboration de leur PLU

- 1 commune transmet systématiquement les PC

Axe 5 : Gestion concertée

- 3 actions sur 5 réalisées
- Création d'un site internet et élaboration d'un bulletin annuel depuis 2010
- Création d'une plaquette de présentation de la structure
- Création et maintien d'un poste de chargé de mission à depuis 2010

Le bilan des engagements financiers par axe s'établit comme suit :



En conclusion Mr Auzier précise que l'évaluation du contrat de canal se devra de répondre à quelques grandes questions à savoir :

- Quels liens entre les contrats de canaux des structures membres de l'Union
- Quels liens pour demain avec les collectivités
- La question des économies d'eau et l'accès aux subventions publiques
- La plus value des Contrats
- La suite?

Le Président reprend la parole pour les questions dans la salle.

- L'ASCO du canal pourrait-elle se porter garant d'emprunts réalisés par des propriétaires membres pour l'achat de matériels d'irrigation ?

Réponse : le risque de mettre en péril l'équilibre des finances est trop grand pour que le canal réponde favorablement à cette éventualité.

- Un débat à lieu sur la question de la gestion de l'énergie au sein de l'ASCO. Il est notamment question de la sécurisation de la desserte des stations de pompage en période de pic de consommation.

Réponse : Il est précisé que lors du prochain appel d'offre cette question sera explicitement mentionnée dans le CCTP.

- Lors de l'AP de 2015 une demande de sortie de périmètre était à l'ordre du jour, pourriez-vous rappeler le résultat de la consultation ?

Réponse : l'Assemblée a décidé par son vote de ne pas valider la sortie du périmètre des demandeurs.

12 h 00, les questions épuisées, le Président lève la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

LE PRESIDENT.



LA SECRETAIRE.



LE BUREAU.

